

**CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE
ENTRE LA REGION BRETAGNE ET LES DESTINATIONS TOURISTIQUES
2023 - 2025**

Destination touristique Baie de Saint-Brieuc – Paimpol – Les Caps



— **BRETAGNE** —

**BAIE DE SAINT-BRIEUC
PAIMPOL • LES CAPS**



PREAMBULE

LE SCHEMA REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DU TOURISME ET DES LOISIRS

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.TL.) de la Bretagne a été adopté pour 5 années en octobre 2020 par l'Assemblée régionale. Il se décline derrière un positionnement fort, « Identité et transitions », qui traduit une ambition : capitaliser sur les valeurs qui fondent la Bretagne, pour envisager un tourisme tourné vers l'avenir, résolument inscrit dans les transitions méthodologiques, sociales, économiques, climatiques, environnementales et numériques.

La politique touristique vise, à travers une approche territoriale, à faire converger les initiatives publiques, privées et associatives, pour générer de la valeur (économique, sociale, environnementale, d'image, etc.). Ce Schéma définit un modèle organisationnel comme moteur d'innovation et de performance et appelle à l'engagement, à la coordination et à la convergence de tous les acteurs touristiques afin d'en optimiser l'efficacité.

Le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs est organisé en 3 grands axes :

- Un premier qui définit des engagements, principes à intégrer à tout projet touristique, pour garantir un changement de modèle nécessaire à leur réussite et également une performance durable à l'action touristique bretonne ;
- Un 2nd axe qui donne l'ambition régionale sur des thématiques stratégiques prioritaires (validées collectivement en 2018) ;
- Un 3ème axe qui appelle à l'ouverture pour assurer la présence et la visibilité de la Bretagne sur les marchés de proximité au national et à l'international.

Le Schéma régional trouve sa déclinaison opérationnelle selon deux approches :

THÉMATIQUE : LES FEUILLES DE ROUTE RÉGIONALES

Elles constituent le cadre opérationnel de mise en œuvre des axes 2 et 3 du Schéma. Établies pour chaque thématique stratégique (*activités nautiques et plaisance, univers des îles, univers des canaux de Bretagne, itinérance douce terrestre, mobilités touristiques, sites naturels et culturels touristiques, tourisme patrimonial et culturel, tourisme social et solidaire*), elles précisent les enjeux, l'ambition ainsi que le plan d'actions partagés pour la thématique à l'échelle régionale. Elles valorisent les stratégies de chacun au profit de l'ambition régionale partagée ainsi que les moyens (humains, techniques et / ou financiers) que chacun déploie à son échelle au profit de la mise en œuvre du plan d'actions régional partagé. Elles sont à engagement volontaire et sont révisables annuellement.

TERRITORIALE : LES DESTINATIONS TOURISTIQUES DE BRETAGNE

Au cœur du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, les 10 Destinations touristiques de Bretagne sont affirmées comme les territoires de projets, maille de référence du développement touristique en Bretagne. Elles correspondent aux bassins de fréquentation et de consommation touristique et s'affranchissent des limites administratives pour replacer le visiteur au cœur du processus de développement.

A cette échelle et selon une approche partenariale publique-privée, chaque territoire de destination porte une stratégie intégrée de développement et de diversification touristiques. L'identité et les valeurs territoriales y sont utilisées comme vecteurs de différenciation et d'innovation au service d'une offre durable et permettent de singulariser 10 univers touristiques en Bretagne.

Élaborée par l'ensemble des EPCI de chaque territoire de Destination, la stratégie intégrée fixe un cap et des ambitions partagées entre tous les acteurs. Collectivités et structures privées et associatives coopèrent désormais à l'échelle de ces territoires au travers de projets structurants.

Les dynamiques territoriales portées à l'échelle des Destinations touristiques s'inscrivent dans le cadre stratégique de chaque feuille de route thématique et participent ainsi à la mise en œuvre des plans d'actions partagés.

De la même manière, les feuilles de route thématiques s'enrichissent en capitalisant sur la diversité des actions menées par les territoires à l'échelle des Destinations.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte-rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la délibération n°20_DTP_01 du Conseil régional en date des 15 et 16 octobre 2020 approuvant le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.) 2020 - 2025 et son positionnement « *Identité et Transitions* » ;

Vu le règlement budgétaire et financier adopté par le Conseil régional ;

Vu l'ensemble des décisions budgétaires de l'exercice en cours ;

Vu l'ensemble des délibérations précisant les modalités d'intervention des dispositifs actuels de la Région ;

Vu la délibération n° 23_DTP_01 du Conseil régional, en date des 13, 14 et 15 février 2023, approuvant le renforcement du partenariat entre la Région et les Destinations touristiques, par la validation du présent contrat, des enveloppes pluriannuelles péréquées dédiées à chaque territoire de Destination touristique ainsi que de la démarche globale de mise en œuvre de ces contrats ;

Vu la délibération DB-263-2021 de Saint-Brieuc Armor Agglomération en date du 16 décembre 2021 actant la création de l'entente et la délibération DB-290-2023 en date du 14 décembre 2023 autorisant son vice-président à signer le présent contrat ;

Vu la délibération 2022-43 de Leff Armor Communauté en date du 29 mars 2022 actant la création de l'entente et la délibération 2023-225 en date du 19 décembre 2023 autorisant sa vice-présidente à signer le présent contrat ;

Vu la délibération DEL2022-04-050 de Guingamp-Paimpol Agglomération en date du 5 avril 2022 actant la création de l'entente et la délibération DEL2023-10-200 en date du 17 octobre 2023 autorisant sa vice-présidente à signer le présent contrat ;

Vu la délibération 2022-024 de Lamballe Terre et Mer en date du 6 avril 2022 actant la création de l'entente et la délibération en date du 20 février 2024 autorisant son vice-président à signer le présent contrat ;

Vu la délibération de l'Île-de-Bréhat en date du 11 décembre 2023 autorisant son maire à signer le présent contrat ;

Vu la délibération du bureau de Côtes-d'Armor Destination en date du 21 septembre 2023 autorisant sa présidente à signer le présent contrat ;

ENTRE

La Région Bretagne représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD,

ET

**Saint-Brieuc Armor Agglomération représentée par son vice-président Denis HAMAYON,
Lamballe Terre et Mer représentée par le Président par son vice-président Pierre LESNARD,
Leff Armor Communauté représentée par sa vice-présidente Laurence CORSON,
Guingamp-Paimpol Agglomération représentée par sa vice-présidente Josette CONNAN,
L'Île-de-Bréhat représentée par son maire Olivier CARRÉ,
Côtes d'Armor Destination représentée par sa présidente Nathalie TRAVERS-LEROUX,**

IL A ÉTÉ CONVENU LES DISPOSITIONS SUIVANTES :

OBJET ET DUREE DU CONTRAT

A l'instar des feuilles de route thématiques, le contrat de développement touristique est l'outil majeur de mise en œuvre du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (S.R.D.T.L.). En ce sens, il porte les valeurs et le positionnement du Schéma que sont "IDENTITE TRANSITIONS".

Le contrat de développement touristique s'inscrit au cœur de la dynamique globale de la Breizh COP, se traduisant par le dialogue stratégique de la Région avec les territoires (PACTE de cohérence au niveau des territoires de SCOT) et les conventionnements opérationnels et financiers, pour la plupart au niveau de l'EPCI (aménagement du territoire, développement économique, mobilité, culture, etc.). Il en est la déclinaison sectorielle "tourisme" du fait des spécificités du secteur.

Pour atteindre les objectifs du S.R.D.T.L., la mise en œuvre des contrats de développement touristique et des plans d'actions associés entend s'appuyer sur une vision commune et partagée du développement touristique en Bretagne.

Le présent contrat propose une vision à 3 ans du partenariat entre la Région et les acteurs touristiques parties prenantes des dynamiques de projet de développement touristique à l'échelle des Destinations touristiques (territoires bretons et limitrophes en Manche et Loire-Atlantique) et a pour objectifs :

- De croiser et de mettre en synergie les politiques et les dynamiques des différents partenaires en lien avec les stratégies intégrées et les projets coordonnés à l'échelle des Destinations touristiques ;
- D'identifier et de préciser les rôles ainsi que les moyens humains, techniques et financiers nécessaires et mobilisables par chaque structure pour la mise en œuvre des projets ;
- D'optimiser l'effet levier des aides régionales et de maximiser les opportunités de cofinancement des plans d'actions au service de la mise en œuvre des projets coordonnés à l'échelle des Destinations touristiques.

Le contrat porte sur les modalités de coordination, de mise en œuvre et de financement des projets en lien avec la stratégie intégrée de développement touristique de la Destination touristique et le plan d'actions triennal associé.

Il se compose des documents stratégiques et techniques suivants :

- Un **modèle de contrat politique unique** portant les engagements réciproques des différentes parties prenantes dans la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel et qui permet de consolider le partenariat à l'échelle de chacune des Destinations touristiques ;
- Un **plan d'actions triennal** (ci-annexé), qui constitue le cadre opérationnel de mise en œuvre de la stratégie de la Destination touristique, en cohérence avec son positionnement ainsi

qu'avec le positionnement et les valeurs inscrites au cœur du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs et des stratégies locales. Il est intégrateur des projets coordonnés à l'échelle des Destinations ainsi que des dynamiques portées dans le cadre des feuilles de route régionales.

Ce plan d'actions pluriannuel porte prioritairement sur le champ du développement touristique, tout en intégrant, pour chaque projet, les actions d'observation et de promotion, communication, commercialisation directement liées à la mise en œuvre des projets. Les acteurs publics, privés et associatifs de la Destination peuvent être parties prenantes d'une ou plusieurs opérations.

Le plan d'actions est issu de séquences de travail collectives avec les territoires. La méthode déployée pour sa construction a permis :

- De favoriser l'intégration de l'Identité et des Transitions dans les projets;
- D'aller jusqu'à l'identification de tous les leviers financiers mobilisables pour leur mise en œuvre (financements régionaux, nationaux, privés, etc.).

Selon les thématiques traitées, le plan d'actions constitue une déclinaison territoriale des feuilles de route régionales.

- **Des annexes :**

- 1/ Modèle de gouvernance de la destination Baie de Saint-Brieuc – Paimpol – Les Caps
- 2/ Modalités de financement de l'ingénierie dédiée à la coordination et au pilotage des projets
- 3/ Plan d'actions prévisionnel 2023 – 2025

LA DESTINATION TOURISTIQUE Baie de Saint-Brieuc – Paimpol – Les Caps

PÉRIMÈTRE : la destination couvre 4 intercommunalités et une commune isolée des Côtes-d’Armor :

- Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Lamballe Terre et Mer
- Leff Armor Communauté
- Guingamp-Paimpol Agglomération (partie nord couvrant notamment Guingamp, Bégard et Paimpol)
- Île de Bréhat



POSITIONNEMENT ET MARQUEURS IDENTITAIRES

Identifiés par les acteurs du tourisme du territoire, le positionnement et les marqueurs identitaires forgent l’identité de la Destination. Intégrés aux projets développés par les acteurs du territoire, ils deviennent créateurs de valeurs et singularisent l’univers de la destination Baie de Saint-Brieuc – Paimpol – Les Caps.

IDENTITE ET TRANSITION

Une destination accessible à tous

Mise en avant des acteurs engagés dans la transition

Touristes = habitants temporaires
Habitants = touristes chez eux

Audace, innovation

CLÉS DE DÉVELOPPEMENTS

Clés	« Règles du jeu » (perspectives)
ECRIN	<ul style="list-style-type: none"> # Créer des projets sur des secteurs présentant un caractère intimiste en respectant les équilibres environnementaux # Développer le caractère intimiste (favorisant l'intimité) dans les projets # Utiliser les rivières, les falaises et les criques, etc. comme territoires d'expression
SIMPLICITE	<ul style="list-style-type: none"> # Limiter les aménagements et privilégier les échanges / rencontres # Favoriser des expériences authentiques au plus près de la nature et des habitants # Penser les projets de manière minimaliste
DECOUVERTE	<ul style="list-style-type: none"> # Créer des projets qui font échos de part et d'autre de la Baie # Utiliser l'estrans comme territoire d'expression # Tisser du lien par des projets valorisant l'interdépendance du littoral et des cités de caractères du rétrolittoral

SYNTHÈSE DE LA STRATÉGIE INTÉGRÉE DE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

AXE 1 | Favoriser la découverte expérientielle en itinérance

Expérimenter le déploiement de casiers nautiques en libre service – Nautic Lib

Outre la question du développement économique de cette filière structurante sur notre destination, il s'agit surtout de conforter un territoire de sports nature dont les habitants doivent également pouvoir bénéficier sur une large partie de l'année. Nautic Lib répond par ailleurs au concept des Casiers du GR® développé par le collectif Tihub dont l'objectif est de mixer les expériences et les modalités d'itinérance en offrant une autonomie aux utilisateurs.

Installer des auberges de voyageurs et des éco-hébergements

Dans l'esprit de l'énergie humaine qui fait partie des valeurs de la Destination, le concept d'auberge de voyageurs imaginé par le collectif Tihub fait sens. Ces espaces communs ajoutés dans des hébergements existants porteraient diverses vocations visant à créer des rencontres entre itinérants, pratiquants des sports nautiques, producteurs et acteurs culturels locaux. Ils seraient aussi des hubs entre les diverses activités. Quant aux itinérants pédestres ou cyclistes qui recherchent l'intimité et la simplicité, ils pourront profiter d'éco-hébergements dont l'architecture et la décoration feront écho l'ADN territorial.

Qualifier les itinéraires d'intérêt majeur par des aires de services et des haltes

La destination est traversée par des itinéraires remarquables comme le GR®34, la Vélomaritime®, la véloroute 8, le Tro Breizh® (Tréguier – Saint-Brieuc – Saint-Malo), la route de Saint-Jacques de Compostelle depuis l'abbaye de Beauport. D'autres axes sont en cours d'aménagement comme la véloroute ArmorGO (Arcouest-Carhaix). Il s'agit donc d'améliorer les services sur ces axes d'intérêt majeur en maillant des aires de services et des haltes là où c'est nécessaire.

Allier itinérance et gourmandise – Le GR® des saveurs

La baie de Saint-Brieuc abrite de nombreux produits de bouche de qualité dont la coquille Saint-Jacques est certainement la plus réputée. C'est pourquoi la destination souhaite développer une offre qui donne la possibilité aux itinérants de partir à la rencontre de nos terroirs dans le cadre d'une prestation accompagnée. Après avoir collecté divers produits le long d'un itinéraire, l'itinérant serait invité à rejoindre un chef pour les sublimer dans une recette terre-mer avant de les déguster. Le concept de GR® des saveurs est le fruit d'une réflexion menée par le collectif Tihub.

AXE 2 | Révéler et expliquer les éoliennes offshore – Les Géants de la baie

Le premier parc éolien offshore de Bretagne s'installe en baie de Saint-Brieuc. Sa présence soulève un questionnement légitime auprès des touristes et habitants. Il s'agit donc d'accompagner son appropriation et de s'appuyer sur cette transformation et les interrogations qui en découlent pour en faire une opportunité de développement touristique à grande échelle. Le positionnement engagé de la Destination veillera à favoriser le renvoi des flux vers les terres via le thème des énergies, dans un souci d'équilibre et de solidarité territoriale.

Espaces pédagogiques disséminés – Les Portes du vent

Puisque comprendre permet souvent d'aller vers une phase d'acceptation voire d'appropriation, la découverte pédagogique sera donc le pilier du projet. Plutôt que de s'appuyer sur un site unique, la logique de renvoi des flux vise à disséminer des graines de connaissance au travers d'espaces dédiés qui s'appelleront les « Portes du Vent ». Ces espaces s'appuieront sur des équipements déjà existants, ayant déjà une activité de diffusion de l'information (offices de tourisme), une vocation muséographique, ou canalisant des flux de voyageurs (halls de gare). L'approche pédagogique sera d'ailleurs complémentaire avec les visites de moulins et d'éoliennes terrestres dont le maillage de belvédères rendra plus visibles.

Belvédères

La Destination proposera également une découverte itinérante de belvédères dont le fil conducteur sera l'énergie. Celle du vent, qui est à l'origine de l'installation de ces 62 éoliennes et qui renvoie à des points hauts, comme les moulins à vent. Ces points de vue explicatifs permettront de comprendre comment la civilisation humaine a tenté de dompter cette énergie il y a plus de 1000 ans afin de se nourrir. Ce sont également les belvédères naturels ou bâtis. Il s'agira donc d'inviter à la contemplation en ajoutant éventuellement une touche artistique à certains de ces points dégagés afin de faire écho à l'énergie du vent et aux éoliennes. L'énergie c'est également celle de l'eau qui renvoie à des points bas. Ce sont des lieux plus intimistes avec les rivières comme guides et des moulins à eau qui serviraient de point de vue pour expliquer l'histoire qui est liée avec cette énergie.

AXE 3 | Créer et faire évoluer le dispositif numérique de séjour sur smartphone – Easybaie

Les conseillers en séjour des offices de tourisme répondent aux attentes des visiteurs qui se déplacent pour avoir l'information ; les sites internet répondent aux attentes de ceux qui savent et veulent chercher l'information sur le web ; les brochures répondent aux attentes de ceux qui prennent le temps de feuilleter la littérature touristique. Mais pour tous les autres, ceux qui n'ont pas d'inspiration ou qui ne poussent pas les portes, la Destination va leur proposer un outil sur smartphone qui leur facilite la vie en réunissant des activités qui correspondent spécifiquement à leurs centres d'intérêt et à leur profil. Ce dispositif s'appellera Easybaie.

GOVERNANCE

Les modèles de gouvernance des Destinations touristiques reposent sur des constructions collectives volontaires, définies librement par les territoires concernés en fonction de leurs besoins et de leurs souhaits d'organisation. Afin d'animer le collectif, la coordination politique et technique des Destinations est assurée par une ou plusieurs structures appelées structures de coordination.

Chaque Destination s'organise ensuite autour :

- D'un comité de pilotage, instance de pilotage politique de la stratégie intégrée et des projets partagés. Il est généralement animé par les Président.e.s et/ou Vice-président.e.s tourisme des structures de coordination et peut être composé, en fonction des situations de chacune des Destinations, des élu.e.s représentant les structures partenaires signataires du contrat (Cf. Article « *Les signataires* ») ;

- D'un comité technique, instance de pilotage technique de la stratégie intégrée et des projets partagés. Il est animé par les coordinateurs et coordinatrices de la Destination et peut être composé, en fonction des situations de chacune des Destinations, des techniciens et techniciennes représentant les structures partenaires signataires du contrat (Cf. Article « *Les signataires* ») ;
- De groupes de travail thématiques dédiés à la conduite des projets pilotés à l'échelle des Destinations touristiques qui permettent d'associer un réseau d'acteurs plus large et diversifié pour un fonctionnement en mode projet.

La composition de ces instances et le calendrier des réunions est libre et spécifique d'une Destination à l'autre.

La Région Bretagne encourage les Destinations touristiques à favoriser des modèles de gouvernance structurés et cadrés, qui associent l'ensemble des parties prenantes (toutes les échelles de collectivités, partenaires institutionnels, acteurs privés et associatifs) afin de croiser les politiques et les dynamiques, d'identifier et préciser les rôles ainsi que les moyens humains, techniques et financiers nécessaires et mobilisables au sein de chaque structure au service de la mise en œuvre des projets coordonnés à l'échelle des Destinations touristiques.

La participation de la Région au sein des différentes instances est précisée à l'article « *Bilan et suivi du contrat et du plan d'actions pluriannuel* », du présent contrat.

Le modèle de gouvernance de la Destination Baie de Saint-Brieuc – Paimpol – Les Caps figure en annexe au présent contrat.

ENGAGEMENTS ET MOYENS

ROLES ET ENGAGEMENTS

Par la signature du présent contrat, les parties s'engagent réciproquement à collaborer pour sa mise en œuvre ainsi que celle du plan d'actions pluriannuel ci-annexé.

De manière générale, toutes les parties prenantes au présent contrat s'engagent :

- A porter les valeurs socles du Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs au cœur du partenariat et des projets coordonnés à l'échelle de la Destination touristique, à savoir :
 - L'identité du territoire ;
 - Les transitions environnementales, climatiques et sociétales ;
 - L'habitant et le visiteur au cœur du projet (dans sa construction et dans sa phase de mise en œuvre) ;
 - Le partenariat public-privé ;
- A croiser leurs politiques afin de renforcer l'efficacité de la stratégie intégrée de développement touristique et des projets coordonnés à l'échelle de la Destination touristique ;
- A rechercher la mise en synergie et l'optimisation de leurs moyens techniques, humains et financiers et à les mobiliser au profit de la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel ci-annexé ;

Plus particulièrement :

Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff Armor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer sont coordinatrice(s) de la Destination Baie de Saint-Brieuc – Paimpol – Les Caps **par l'intermédiaire d'une Entente intercommunautaire**. Elles assurent à cet égard la coordination générale politique et technique de la Destination et des projets conduits à l'échelle de celle-ci. Elles sont chargées de préparer, faire valider et suivre la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel ainsi que les budgets votés annuellement.

En qualité de structures de coordination, Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff Armor Communauté, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre et Mer sont les interlocutrices directes et privilégiées de la Région Bretagne et de Tourisme Bretagne pour le pilotage et la mise en œuvre de la politique régionale en matière de développement touristique.

Afin d'assurer le pilotage et la mise en œuvre des projets coordonnés à l'échelle de la Destination, un.e ou plusieurs référent.e.s thématique.s peuvent être identifié.e.s au sein des structures de coordination ou des structures partenaires. Sous couvert des orientations du Comité de pilotage et en lien avec les partenaires techniques mobilisés sur le sujet à l'échelle de la Destination, ils sont notamment responsables de la définition de l'ambition de la Destination au regard de la thématique,

de sa déclinaison opérationnelle, de l'identification et de la mobilisation de l'ensemble des acteurs publics et privés nécessaires à la bonne réalisation du projet, de l'animation et de la coordination de ce collectif d'acteurs, de l'accompagnement des parties prenantes / maitres d'ouvrage publics et privés identifiés.

Les structures partenaires signataires du présent contrat s'engagent à contribuer activement à la dynamique collective portée à l'échelle de la Destination, en participant aux différentes instances de gouvernance politique et technique de la Destination touristique (COFIL, COTECH, groupes de travail thématiques). En cela, elles contribuent à la définition et au pilotage de l'ambition politique définie et partagée à l'échelle de la Destination, en cohérence avec leurs stratégies propres, et assurent la mise en œuvre opérationnelle de l'ambition et des projets collectifs à l'échelle de leurs territoires et / ou de leurs structures.

MOYENS HUMAINS

1. Coordination générale de la Destination touristique

La ou les structures de coordination mentionnées dans l'article précédent s'engagent à mettre à disposition les moyens humains nécessaires pour assurer la coordination générale de la Destination touristique.

2. Ingénierie liée à mise en œuvre des projets déployés à l'échelle de la Destination touristique

Les partenaires publics, privés et associatifs parties prenantes d'un ou plusieurs projets du plan d'actions pluriannuel s'engagent à mobiliser les moyens humains nécessaires pour assurer le pilotage ou une contribution à la mise en œuvre des actions.

Le plan d'actions pluriannuel identifie le rôle des différentes structures partenaires (pilote / contributeur).

Les modalités de financement de l'ingénierie dédiée à la coordination et au pilotage des projets sont précisées dans l'annexe financière. Ce mécanisme doit permettre de sécuriser les ressources en ingénierie dédiées à la mise en œuvre des projets.

3. Accompagnement par la Région Bretagne

Dans le cadre de la mise en œuvre des contrats de développement touristique, la Région Bretagne avec l'appui de Tourisme Bretagne :

- Joue un rôle d'interface entre les territoires et l'ensemble de la politique régionale (tourisme, patrimoine, mobilités, économie, aménagement du territoire, culture, environnement, etc) ;
- Assure, dans la limite de ses capacités en ingénierie, un accompagnement individualisé pour chacune des 10 Destinations touristiques au service de la mise en œuvre des projets inscrits dans les plans d'actions pluriannuels ;
- Accompagne les Destinations dans l'identification des différents leviers financiers mobilisables aux niveaux régional, national et européen pour favoriser la mise en œuvre des projets ;

- Assure la coordination et l'animation du réseau des développeurs touristiques bretons pour alimenter une vision partagée et consolidée du développement touristique en Bretagne.

MOYENS FINANCIERS

1. Principes d'intervention de la Région Bretagne

Les Destinations touristiques constituent le cadre d'intervention privilégié de la Région Bretagne en matière de développement touristique.

Le soutien régional entend bénéficier à une ingénierie de développement touristique dédiée à 50% minimum à l'ensemble du territoire de la Destination touristique et à des projets coordonnés et pilotés à cette même échelle. La spécificité de l'approche régionale en matière de développement touristique impose qu'il y ait un relais d'ingénierie sur les territoires. La Région conditionnera son intervention à l'existence d'une ingénierie qualifiée et structurée en matière de développement touristique et participant activement aux temps collectifs.

S'agissant des projets, les conditions de soutien s'inscrivent dans la droite ligne des valeurs socles du Schéma régional et des engagements partenariaux cités ci-avant, à savoir :

- L'identité du territoire ;
- Les transitions environnementales, climatiques et sociétales ;
- L'habitant et le visiteur au cœur du projet ;
- Le partenariat public-privé.

Une prise en compte renforcée des enjeux transitionnels orientera dès 2023 l'accompagnement financier par la Région vers des projets de développement touristique qui devront être une réponse aux ruptures que nous vivons et porteurs de valeurs sociétale, environnementale, patrimoniale, économique.

Le soutien régional s'appuie également sur un principe de solidarité territoriale afin de favoriser l'égalité des chances de développement des territoires : la politique touristique vise désormais à ajuster son intervention financière aux capacités territoriales de chaque Destination touristique qui dispose ainsi d'une enveloppe budgétaire qui lui est propre. Ce principe s'applique à l'aide régionale dédiée au projet mais non à celle dédiée à l'ingénierie de développement touristique.

L'aide régionale doit bénéficier à tout porteur partie prenante du ou des projets inscrits au plan d'actions pluriannuel, que cet acteur soit public, privé ou associatif. La Région Bretagne est vigilante à ce que le territoire de la Destination touristique s'engage, sur la durée du contrat et selon les modalités que le Comité de pilotage définira, à orienter une partie de l'aide régionale vers les acteurs privés et associatifs.

Les projets accompagnés sont ceux inscrits au plan d'actions pluriannuel ci-annexé, construit par les territoires en lien avec les équipes régionales et qui a fait l'objet d'une validation par le Comité de pilotage de la Destination. Au cours des 3 années du contrat, toute évolution du plan d'actions devra,

selon le même format, être partagée en amont avec les équipes régionales avant validation par le Comité de pilotage.

L'intervention financière de la Région Bretagne est également conditionnée à une participation active des structures signataires et/ou bénéficiaires de l'aide régionale, à la construction d'une vision partagée du développement touristique en Bretagne (Cf. § Bilan et suivi du Contrat et du plan d'actions pluriannuel).

2. Principes d'intervention des partenaires signataires du contrat

Les modalités de participation financière de chacun des partenaires parties prenantes - qu'ils soient publics, privés et/ou associatifs - sont définies à l'échelle de chaque territoire de Destination. Ces modalités sont précisées dans le plan d'actions pluriannuel ci-annexé.

Dans le droit fil de la logique d'ensemble rappelée ci-avant, les parties prenantes qui ne souhaitent pas participer au financement des actions collectives de la Destination ne pourront prétendre à pouvoir bénéficier des actions et projets coordonnés à l'échelle de la Destination.

3. Autres partenariats financiers possibles

Le plan d'actions pluriannuel ci-annexé identifie les sources de financement autres que celles issues des collectivités territoriales (fonds européens, ADEME, Banque des territoires, partenaires privés, etc.). L'identification de ces ressources complémentaires se poursuivra tout au long du contrat.

BILAN ET SUIVI DU CONTRAT ET DU PLAN D' ACTIONS PLURIANNUEL

1. A l'échelle régionale

La coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de ces contrats s'effectueront notamment à travers l'organisation de différents temps forts :

- Une rencontre politique régionale annuelle (C.T.A.P. « tourisme » : *Région, Etat, CRT, structures de coordination des Destinations, EPCI (dont Loire Atlantique et Manche), Départements (dont Loire Atlantique et Manche), opérateurs touristiques, partenaires associatifs régionaux, Parcs naturels régionaux, Parc naturel marin*) ;
- Les Rencontres du Tourisme de Bretagne (*acteurs publics, privés et associatifs de la filière touristique*), organisées chaque année selon un principe d'alternance : une année pour « inspirer » par le témoignage de territoires et d'experts en matière de développement touristique et, l'année suivante, pour « opérer » et accélérer la mise en œuvre des projets touristiques territoriaux ;
- Des temps de coordination et d'animation du réseau des développeurs touristiques par les équipes régionales (*techniciens au sein de toute structure porteuse d'une ingénierie de développement touristique : EPCI, Départements, opérateurs touristiques, PNR, etc.*) : processus de montée en compétences continue, échanges d'expériences ;

2. A l'échelle des Destinations touristiques

Les équipes régionales sont parties prenantes du comité technique des Destinations et assurent, dans la limite des capacités en ingénierie, un suivi régulier et individualisé de chacune des Destinations.

La participation de la Région Bretagne aux Comités de pilotage est laissée à l'appréciation de chaque territoire de Destination touristique. Toutefois, la Région s'associera a minima à un Comité de pilotage de chaque territoire de Destination à mi-parcours du contrat.

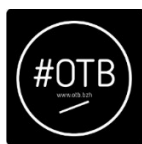
Un volet suivi et évaluation est adossé à chaque plan d'actions de Destination touristique, sur proposition de critères par les territoires en lien avec les valeurs socles du Schéma régional (identité, transitions, habitants « au cœur » et partenariat public-privé). Un bilan approfondi des contrats sera réalisé avant leur échéance et pourra notamment intégrer, au-delà de l'analyse des projets réalisés, une enquête auprès des acteurs territoriaux afin d'évaluer l'appropriation des valeurs du Schéma régional : identité et transitions, ainsi que la montée en compétence collective bretonne en matière de développement touristique.

Fait à SAINT-BRIEUC, le 22 février 2024

Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président de la Région Bretagne	Anne GALLO Présidente de Tourisme Bretagne
Pierre LESNARD, Vice-président de Lamballe Terre et Mer chargé du tourisme durable et responsable	Laurence CORSON, Vice-présidente de Leff Armor Communauté chargée du développement touristique
Josette CONNAN, Vice-président de Guingamp-Paimpol Agglomération chargée des nouvelles dynamiques territoriales	Denis HAMAYON, Vice-président de Saint-Brieuc Armor Agglomération chargé du développement touristique et de l'attractivité du territoire
Nathalie TRAVERT-LE ROUX Présidente de Côtes-d'Armor Destination	Olivier CARRÉ Maire de l'Île-de-Bréhat

Les contrats de développement touristique bénéficient de l'appui des partenaires régionaux que sont : Tourisme Bretagne, Offices de tourisme de Bretagne, Nautisme en Bretagne, Sensation Bretagne, l'UNAT-Bretagne, l'Association des Îles du Ponant, ainsi que les associations membres du réseau Patrimoines de Bretagne.

Ces structures contribuent au déploiement des stratégies territoriales à travers leurs propres stratégies et actions et via les contrats de partenariat qui les lient d'ores et déjà à la Région Bretagne.



PATRIMOINES DE BRETAGNE

